

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

**DELIBERATION N°CP2025-  
09/1/3  
DOSSIER N°7108**

**CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES 2025**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Eric BODEAU  
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD  
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX  
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES 2025**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération CP2024-06/1/5 du Conseil départemental approuvant le Contrat Local des Solidarités 2024-2027 ;  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2025-09/1/3 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide:

- de valider le programme d'actions pour l'année 2025 ;
  - \* l'investissement social pour prévenir la reproduction de la pauvreté axe 1 (cofinancement Département de **88 500 €** et État de **83 500 €**) ;
  - \* la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et l'aller-vers axe 3 (cofinancement Département de **79 256 €** et État de **79 256 €**) ;
  - \* la construction du volet solidaire de la transition écologique axe 4 (cofinancement Département de **62 866 €** et État de **62 866 €**) ;

Le programme et les fiches actions sont joints en annexe à la présente délibération.

- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention « Contrat départemental des Solidarités » pour la période 2024-2027 du 14 août 2024, suivant le projet joint en annexe à la présente délibération, à venir avec l'État ;
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer les conventions et ou avenants financiers avec les porteurs d'actions.

**Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**